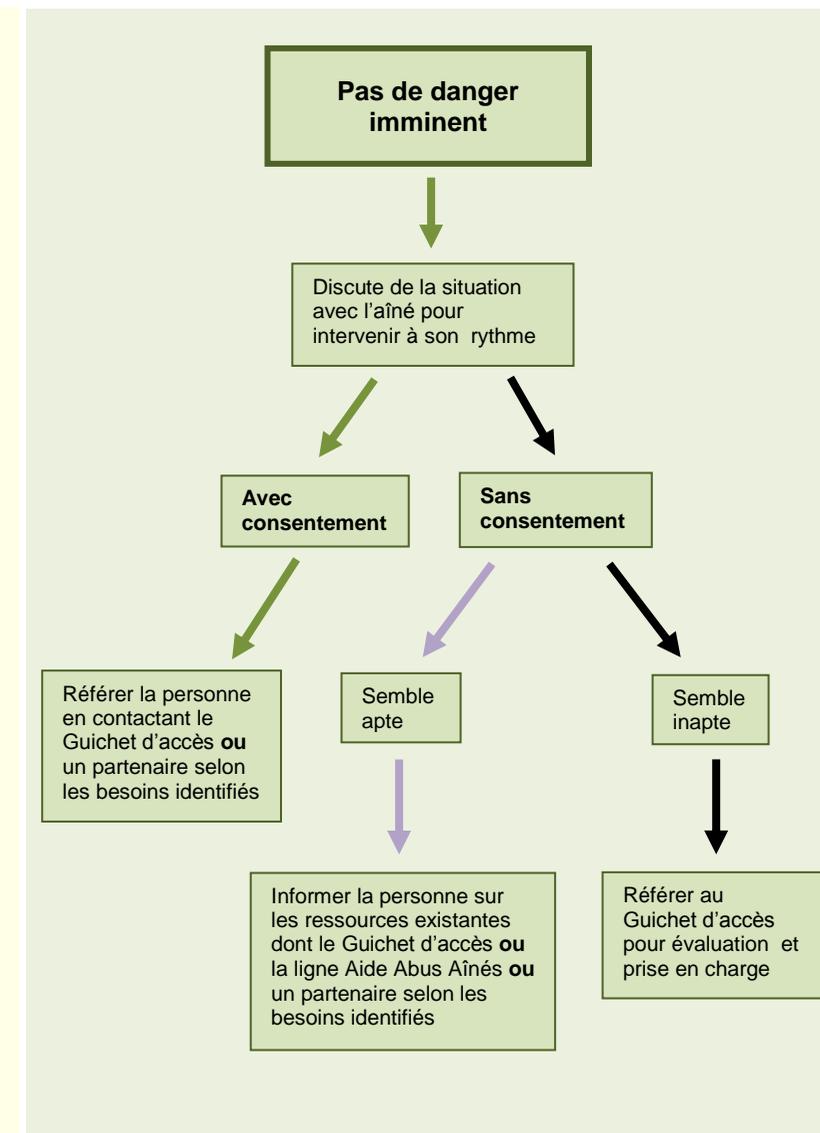
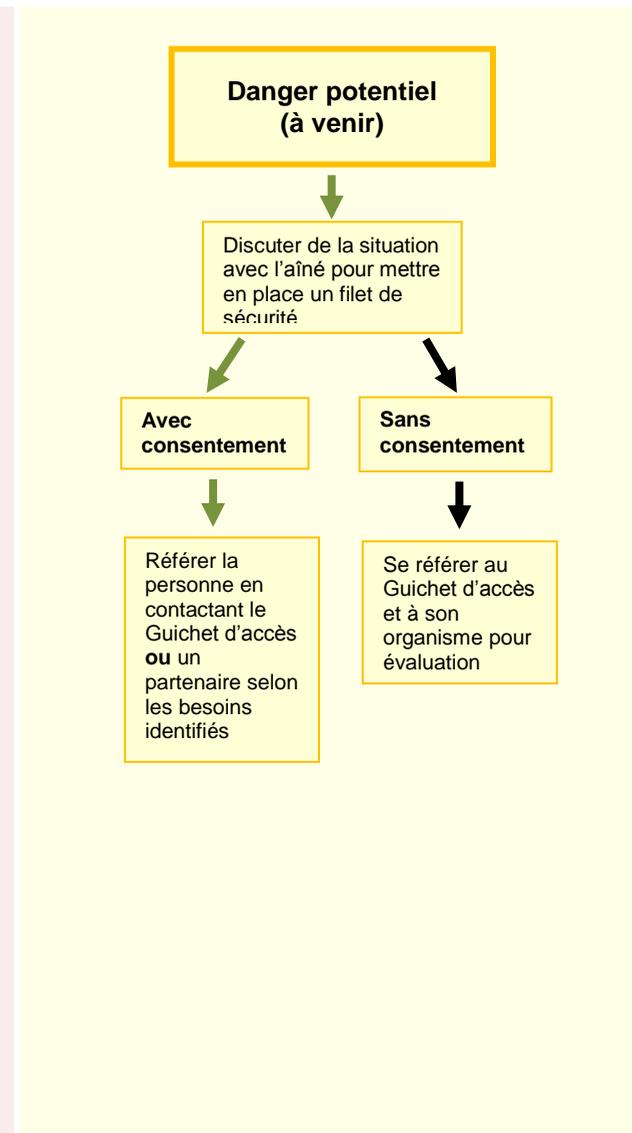
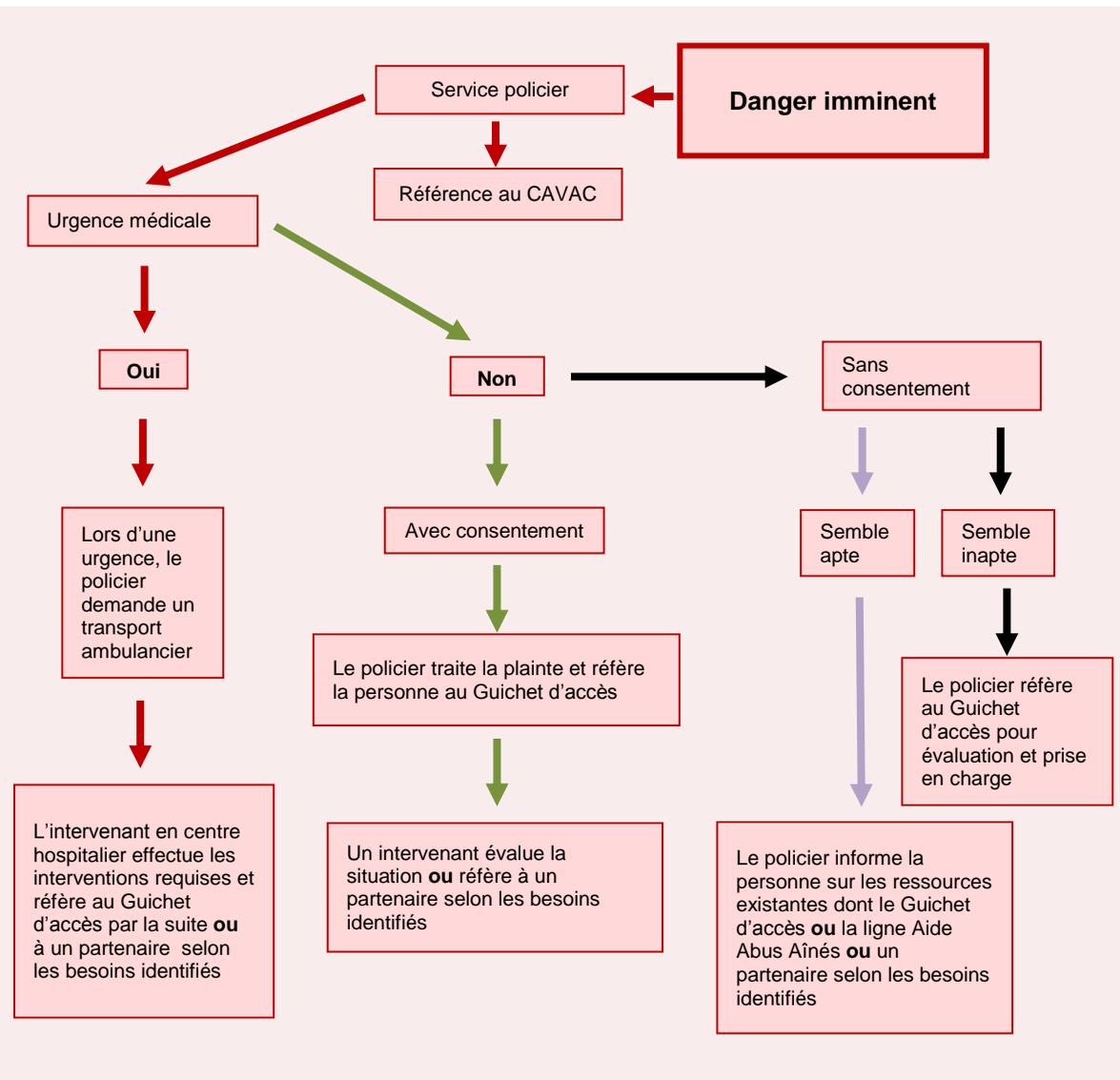


TRAJECTOIRE DE SERVICE LORS DU REPÉRAGE D'UNE SITUATION DE MALTRAITANCE ENVERS UN AÎNÉ À DOMICILE ET SANS SERVICE DU CISSS

Une possible situation de maltraitance est observée et le profil de l'aîné est déterminé (voir le guide d'accompagnement) par un premier répondant (voir lexique ci-bas) après une première cueillette d'information avec l'aîné en question, les étapes possibles selon le cas sont :



Lexique :

Premier répondant : Les premiers répondants sont principalement les bénévoles, sentinelles, intervenants d'organismes communautaires non spécialisés en maltraitance, les proches d'un aîné potentiellement maltraité, commerçants ou tout grand public soucieux du bien-être des aînés. Dans le cas d'un aîné recevant des services du CISSS ou étant hébergé, le premier répondant peut-être un employé quelconque de l'organisation.

Le Guichet d'accès : Le Guichet d'accès est la porte d'entrée pour que l'aîné ou le partenaire puissent recevoir les références d'organismes

Référer : Dans le présent schéma, le mot référer consiste soit : à appeler directement, avec l'aîné, le partenaire ou à envoyer le formulaire de consentement pour référence au CISSS ou l'accompagner au CISSS.

Le CAVAC : Le CAVAC est l'organisme communautaire spécialisé auprès des personnes victimes d'actes criminels, des proches et des témoins. Tous les dossiers de crime contre la personne ainsi que les dossiers de crime contre la propriété (fraude, vol, introduction par effraction) sont systématiquement référés vers le CAVAC par entente de service SQ. (Sauf pour le service de police de Tremblant où l'entente de service n'est pas encore en vigueur).

Informé : Dans le présent schéma, le mot informer consiste soit : à donner de l'information, les numéros de téléphone des partenaires ou remettre un dépliant de ressources que l'aîné pourra contacter lui-même.

Consentement : Les critères d'un consentement sont les suivants selon la Commission d'accès à l'information du Québec: Le consentement doit être libre, éclairé, manifeste, applicable pour une durée limitée, donné à des fins spécifiques, révoquant et adapté à la compréhension de la clientèle.

Danger immédiat P38 : Les dispositions de la présente loi complètent celles du Code civil portant sur la garde par un établissement de santé et de services sociaux des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui et sur l'évaluation psychiatrique visant à déterminer la nécessité d'une telle garde.

Danger potentiel : L'aîné ne risque pas d'être en danger pour sa sécurité dans l'immédiat mais pourrait le devenir dans les jours qui suivront parce que le potentiel abuseur est absent mais pourrait revenir ultérieurement.

Inapte : Une personne est **inapte** lorsqu'elle est incapable de prendre soin d'elle-même ou d'administrer ses biens. L'inaptitude est constatée, notamment, en raison d'une maladie mentale ou d'une maladie dégénérative, d'un accident vasculaire cérébral, d'un handicap intellectuel, d'un traumatisme crânien ou d'un affaiblissement dû à l'âge, qui altère les facultés mentales ou l'aptitude physique à exprimer sa volonté. (Curateur public)

Filet de sécurité : Expression pour exprimer les différentes actions mises en place pour veiller sur l'aîné.

Liste des partenaires à contacter :

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES LAVAL – LAURENTIDES (AQDR) :	450 978-0807
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	819 425-8433
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES (CAVAC)	450 569-0332, sans frais 1 800 492-2822
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES	819 324-4000, sans frais 1 855 766-6387
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CHIFFON MAGIQUE	819 425-7484
DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES	450 431-4401, poste 63819
FADOQ – RÉGION DES LAURENTIDES	819 429-5858, sans frais 1 800 828-3344
INTERVENTION SOCIOCOMMUNAUTAIRE OMH ET OBNL D'HABITATION	
LAURENTIAN CAREGIVERS ASSOCIATION & RESOURCE CENTER	819 322-7608, sans frais 1 855 522-7372
PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS	819 425-3607 819 326-2333
RÉSIDENCES PRIVÉES D'HÉBERGEMENT	819 326-8264, sans frais 1 877 333-0933
SERVICE DE POLICE DE LA VILLE MONT-TREMBLANT	819 425-2723
SURETÉ DU QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES	819 326-3131